

Point de situation sur FCO 8 / MHE et arrivée dans le Nord de la France variant FCO 3

09/08/2024

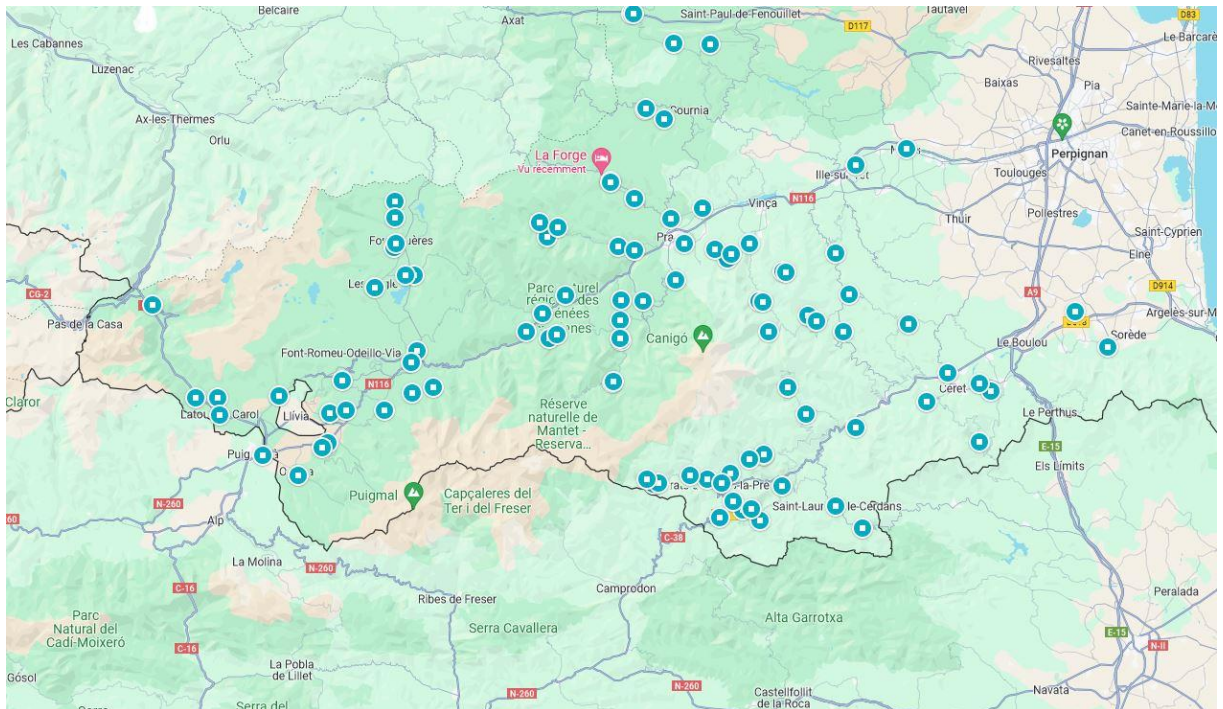
Point de situation FCO 8 / MHE :

A ce jour nous avons sur le département 66 :

MHE : 3 foyers en 2024 (uniquement bovins)

FCO : 102 foyers sérotype 8 en 2024 (dont 72 ovins)

Voir la carte(source DDPP 66) ci-dessous pour la répartition .



Le réseau FRGDS Occitanie, a mis en place une surveillance commune des foyers et à ce jour 09/08/2024, sur les départements suivants 66/09/11/31 nous avons comme foyers confirmés FCO8 et MHE :

FCO8 : 154 foyers en bovins

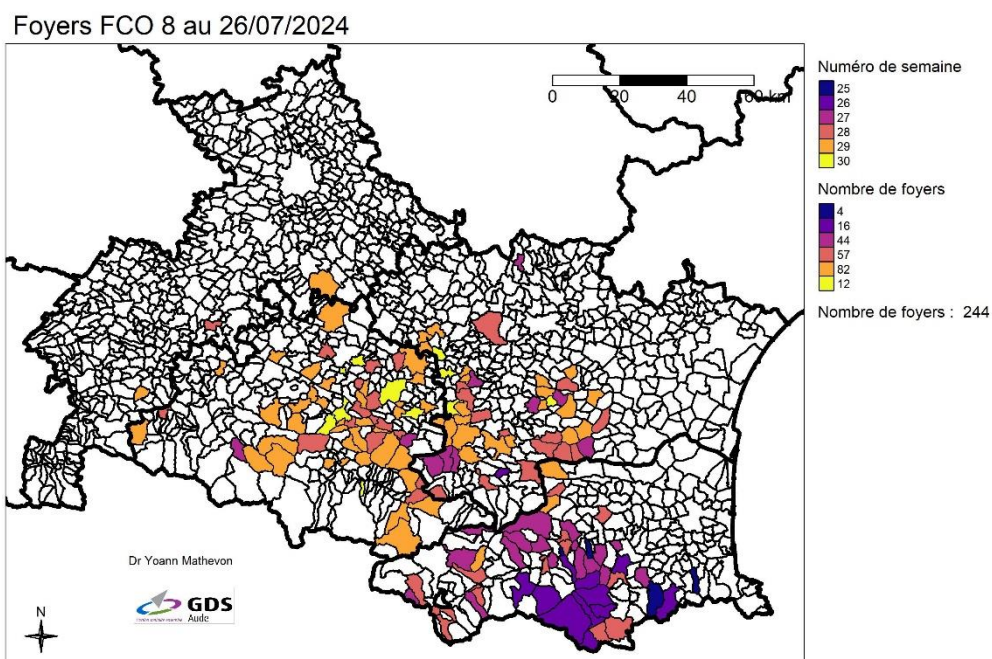
FCO 8 : 13 Foyers en Caprins

FCO 8 : 338 foyers en Ovins

MHE : 23 foyers en Bovins .

On nous signale une reprise des cas cliniques MHE dans le 32.

Ci-dessous la carte des foyers FCO 8 sur les départements 09/11/31/66 au 26/07/2024 : On constate une progression de l'épidémie du Sud vers le Nord-Nord Ouest depuis juin 2024 .



Suite aux différentes réunions auxquelles a participé le GDS66 depuis le mois de Juin , nous vous faisons le point à ce jour sur les questions suivantes :

Atemax :

A la demande de la DDPP et du GDS66 , les tournées ont été augmentées et il est ressorti la question du rajout entre deux demandes d'enlèvement . La solution proposée est la suivante :

« il existe une possibilité pour que les animaux soient tous ramassés et notifiés par l'équarrisseur lors de son passage, sans que l'éleveur ou un l'un de ses responsables ne soit présent. Il conviendrait en effet de laisser à proximité du point de collecte un listing des animaux morts (ceux ayant fait l'objet de la demande de passage + ceux décédés entre la déclaration et le passage) en mentionnant l'espèce et le n° d'identification. Ainsi, le ramasseur aurait la possibilité de noter tous les animaux collectés lors de son passage. Nous avons envisagé la possibilité de placer ce listing dans un pot avec couvercle sur le lieu de collecte (le listing ne doit pas être au contact des animaux). » source DDPP66

Comptage des animaux morts hors circuit Atemax :

Nous travaillons sur le sujet avec les services de l'état pour établir une procédure de prise en compte des animaux dans les déclarations de perte par cheptel .

Déclarations des foyers :

Il est impératif que chaque éleveur ovin , caprin et bovin (quelle que soit la taille du cheptel) fasse intervenir son vétérinaire sanitaire afin d'être déclaré foyer FCO ou MHE sur son cheptel . Il ne sera pas pris en compte de déclaration collective sur estive , mais bien N° EDE par N°EDE .

Vaccination :

Les services de l'Etat nous ont assuré de la disponibilité des vaccins pour la FCO 8 , il vous faut vous rapprocher de votre vétérinaire sanitaire pour prendre la décision de vacciner selon la situation de votre cheptel .

Pour votre information , les éleveurs ayant déjà vaccinés sont satisfaits de celle-ci compte tenu des pertes déjà constatés avant vaccination .

Selon la dernière demande auprès de la DGAL par notre département , les frais de vaccination FCO 8 ne seront pas pris en charge par l'état .

Introduction et achat pour votre cheptel :

Il est impératif de réaliser les contrôles sanitaires des animaux que vous achetez .

Faites pour les bovins le pack intro , pour les ovins/caprins contactez le GDS au préalable pour vous assurer des garanties sanitaires (attestation de provenance, vaccin)

Comprendre la forte mortalité constatée avec le variant FCO 8 :

Après demande de contrôle auprès du laboratoire national , le virus qui circule est bien celui de la FCO 8 (variant France 2023) qui a circulé dans l'Aveyron en 2023 .

Nous avons effectué sur certains cheptels des analyses de recontrôle conjointement avec la DDPP 66 pour vérifier si sur un même animal (bovin et ovin) les deux virus FCO8 et MHE ne circulaient pas.

A ce jour nous n'avons pas détecté de croisement des infections et les animaux sont seulement positifs au virus FCO 8 .

La circulation des moucheron vecteurs (culicoïdes) des deux maladies a fait l'objet d'un piégeage par le CIRAD les deux dernières semaines de juillet 2024 sur 11 secteurs différents de notre département . Nous en attendons les conclusions .

Point de situation FCO 3 :

Le premier foyer du sérotype 3 confirmé en France dans le département du Nord, avec l'annonce d'une campagne de vaccination BTV3 non obligatoire à partir de la mi-août pour les départements concernés pour l'instant (création d'une zone régulée de 150 Km). Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation .

N'hésitez pas à contacter le GDS 66 pour toute question .

SOYEZ VIGILANTS SURVEVEILLEZ VOS ANIMAUX ET TOUTE APPARITION DE SIGNES CLINIQUES

Cette note sera disponible sur le site internet GDS66 à la rubrique Actualités.